



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CEP/2005/3  
26 juillet 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Douzième session  
(Genève, 10-12 octobre 2005)  
(Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire)

**MINUTES DE LA QUATRIÈME RÉUNION INFORMELLE DES BUREAUX  
DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT ET DES  
ORGANES DIRECTEURS DES CONVENTIONS DE LA CEE RELATIVES  
À L'ENVIRONNEMENT**  
(Genève, 6 juin 2005)

**Introduction**

1. Une quatrième réunion informelle a eu lieu le 6 juin 2005 entre les représentants des bureaux du Comité des politiques de l'environnement et des organes directeurs des conventions de la CEE relatives à l'environnement, à savoir la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention EIE), la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus).
2. La réunion, qui faisait suite à la réunion informelle du 7 juin 2004 (CEP/2004/10), avait pour objet de continuer à partager les données d'expérience et à étudier les synergies et les domaines de coopération possibles pour évaluer et promouvoir l'application des instruments juridiques relatifs à l'environnement dans la région.

3. Conformément aux recommandations formulées lors de la précédente réunion, les débats informels ont surtout porté sur les questions suivantes: a) les ressources financières et humaines allouées aux activités environnementales au sein de la CEE; b) les synergies entre les conventions de la CEE relatives à l'environnement aux niveaux international et national; c) les questions susceptibles d'être examinées ou adoptées à la Conférence ministérielle de Belgrade «Un environnement pour l'Europe», en 2007.

4. La réunion a été présidée par M. Zaal Lomtadze (Géorgie), Président du Comité des politiques de l'environnement.

5. La liste des participants à la réunion figure en annexe I du présent document.

### **I. ÉTAT DE LA RATIFICATION DES CINQ ACCORDS MULTILATÉRAUX DE LA CEE RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

6. Les participants ont été informés de l'état de la ratification des conventions et de leurs protocoles.

### **II. PARTAGE DES DONNÉES D'EXPÉRIENCE EN VUE DE DÉTERMINER LES SYNERGIES ET LES DOMAINES DE COOPÉRATION POSSIBLES**

#### **A. Ressources financières et humaines allouées aux activités environnementales au sein de la CEE**

7. Les représentants des organes directeurs des cinq conventions ont fourni des renseignements sur la disponibilité et l'utilisation des ressources en vue de la mise en œuvre des activités découlant des conventions. Des informations détaillées concernant les contributions et les dépenses au titre des conventions avaient été communiquées aux participants avant la réunion.

8. En règle générale, la plupart des activités réalisées au titre des conventions sont financées au moyen de fonds extrabudgétaires, le budget ordinaire de la CEE couvrant les coûts afférents aux effectifs de la plupart des secrétariats des conventions et aux services de conférence, notamment la traduction et la reproduction des documents et l'interprétation.

9. Les participants ont examiné le régime volontaire de financement des programmes de travail au titre de la Convention d'Aarhus. Ce régime se fonde sur un système de «quotes-parts» qui permet aux Parties d'affecter le nombre de parts ou de fractions de quotes-parts qu'elles souhaitent. Un système du même type a été mis en place dans le cadre de la Convention d'Espoo. La Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus avait fait une évaluation de ce système en mai 2005 et décidé de le conserver pour l'essentiel jusqu'à nouvel ordre. Certaines des Parties avaient néanmoins souhaité l'améliorer de façon à que la répartition des coûts soit plus équitable et que les revenus futurs soient plus prévisibles. La prochaine réunion examinera la possibilité de rendre ce système obligatoire et d'appliquer le barème des contributions en vigueur à l'ONU.

10. Vu la modicité des ressources dont disposent le secrétariat de la CEE et les pays membres pour fournir les services liés aux conventions et assurer l'application de celles-ci, on a jugé indispensable de veiller à ce que les ressources nécessaires à de nouvelles activités soient assurées par un pays chef de file ou au moyen de fonds extrabudgétaires dès le lancement de celles-ci. Les Parties qui proposent des activités devraient indiquer le montant qu'elles sont disposées à verser pour contribuer à leur exécution. Toutefois, les participants ont convenu qu'il faudrait tenir compte à cet égard des inégalités de moyens des pays (à économie en transition) en ce qui concerne les contributions financières.

11. Les participants ont constaté qu'il était nécessaire d'harmoniser autant que possible les rapports établis par les diverses conventions concernant l'utilisation des fonds extrabudgétaires et d'indiquer clairement les dépenses, le solde des fonds, les fonds reçus et la manière dont ils étaient dépensés. On a également jugé utile d'indiquer le pourcentage de temps passé à chacune des activités par le personnel imputé au budget ordinaire. Il a été convenu que les états financiers fournis par l'administration de la CEE concernant les contributions et les dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale seraient mis à la disposition des intéressés. Ces informations pourraient également comprendre une vue d'ensemble des contributions financières de chaque pays aux cinq conventions. Les participants ont toutefois souligné qu'il ne fallait pas oublier les contributions en nature à diverses activités, dont il était souvent difficile d'estimer la valeur globale.

12. En conclusion, les participants ont constaté qu'il fallait:

a) Recueillir des informations sur les contributions des différents donateurs à chacune des conventions. Cela permettrait de faire des comparaisons et de mettre en évidence les pays qui ne contribuent à aucune des conventions. Sur la base des renseignements obtenus, la réunion du bureau conjoint pourrait étudier les moyens d'encourager les pays à contribuer davantage et à stimuler ainsi le financement des activités;

b) Étudier la possibilité pour les pays de l'EOCAC (Europe orientale, Caucase et Asie centrale) de fournir des contributions en nature. On a estimé qu'il était important de faire mieux comprendre aux preneurs de décision de ces pays l'utilité et la valeur ajoutée que représentaient pour leurs pays les investissements consacrés aux activités menées au titre des conventions.

**B. Synergies entre les conventions de la CEE dans le domaine de l'environnement aux niveaux international et national**

13. Les participants ont débattu des possibilités de coopération et de synergies entre les conventions à trois niveaux. La coopération entre les secrétariats des cinq conventions de la CEE a été considérée comme efficace. Dans l'ensemble, les participants ont estimé que le dialogue et la coopération entre les organes directeurs des conventions s'étaient développés au fil des années et continuaient à le faire, certaines activités communes progressant plus rapidement que d'autres.

14. Au niveau national, la coordination entre les centres de liaison des différentes conventions a été jugée peu efficace dans certains pays, en raison notamment du manque de structures de coopération appropriées au sein de l'administration chargée de l'environnement; on a également constaté qu'il était nécessaire d'y renforcer la coopération entre les centres et le Ministère des

affaires étrangères et les autres ministères concernés. Dans d'autres pays, la coopération interne a cependant été jugée relativement bonne.

15. Les participants ont noté que la coopération entre les différents services responsables des programmes environnementaux s'établissait surtout lors de l'élaboration des contributions nationales à des réunions telles que la Conférence «Un environnement pour l'Europe» ou à d'autres réunions importantes, et non sur une base permanente, dans le cadre de structures créées spécifiquement à cette fin. Il était important de mettre en place des mécanismes de coordination interne, surtout dans les pays à économie en transition, pour assurer la continuité des activités nationales en cas de changement de gouvernement.

16. On a estimé que les délégués du Comité des politiques de l'environnement pourraient contribuer à améliorer la coordination des activités dans le domaine de l'environnement et à promouvoir l'application des conventions.

**C. Questions susceptibles d'être examinées ou adoptées à la Conférence ministérielle de Belgrade «Un environnement pour l'Europe» en 2007**

17. Les participants ont procédé à un examen préliminaire des thèmes susceptibles d'être examinés à la Conférence de Belgrade. Dans la plupart des cas, il était trop tôt pour que les pays puissent émettre officiellement un avis sur les questions qu'ils souhaitaient voir aborder à la Conférence.

18. Les participants ont reçu des informations concernant la possibilité d'organiser à Belgrade une manifestation pour célébrer le dixième anniversaire de la Convention EIE en 2007. Le représentant du bureau de l'organe directeur de l'EIE a fourni des précisions concernant la proposition de faire établir un rapport externe indépendant sur l'application et le respect des cinq conventions de la CEE en vue de le présenter à la Conférence de Belgrade.

19. Les participants ont été informés des processus d'examen engagés dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance depuis l'entrée en vigueur des trois protocoles les plus récents. Il a été proposé d'examiner les amendements et les ajouts aux protocoles de manière groupée et non pas séparément, mais il n'était pas encore possible de savoir exactement quelles propositions seraient faites à cet égard durant le processus d'examen. Les travaux concernant la réglementation des émissions de particules dans le cadre de la Convention étaient en cours, mais il n'était pas encore certain que des progrès suffisants seraient réalisés d'ici à 2007 pour permettre l'adoption d'un tel règlement à la Conférence de Belgrade. En ce qui concerne les plans d'action en vue de la ratification des protocoles par les pays de l'EOCAC (inventaires des émissions, évaluation des besoins et échange de renseignements techniques), un rapport décrivant les résultats de ces travaux et les difficultés rencontrées serait établi en vue de la Conférence de Belgrade.

20. Des informations concernant l'application du programme d'appui aux pays de l'EOCAC dans le cadre de la Convention sur les accidents industriels seraient mises à la disposition des intéressés avant la Conférence de Belgrade.

21. Enfin, le Président du Comité a noté que la première réunion du Groupe de travail préparatoire spécial en octobre viendrait à point nommé pour engager les débats sur les thèmes et questions à examiner à la Conférence de Belgrade. Les délégués ont également été invités à débattre de cette question au niveau national dans les meilleurs délais.

**D. Moyens de promouvoir la participation du public dans les instances internationales s'occupant de l'environnement**

22. Les participants ont examiné les lignes directrices sur les moyens de promouvoir la participation du public dans les instances internationales pour les questions qui touchent à l'environnement, qui avaient été adoptées par la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus à Almaty, en mai 2005. Ces lignes directrices donnent des orientations aux Parties concernant les moyens d'appliquer les principes de la Convention d'Aarhus dans le cadre des instances et des procédures internationales liées aux questions d'environnement.

23. Le secrétariat communiquera les traductions officielles des lignes directrices, dès qu'elles seront disponibles, aux instances internationales concernées. On engagera ensuite des consultations avec ces instances en vue de promouvoir l'utilisation des lignes directrices sous les auspices d'autres organes concernés, notamment ceux des autres conventions de la CEE relatives à l'environnement. Une équipe spéciale a été chargée de définir les organes à consulter ainsi que la procédure et le calendrier des consultations, avec l'accord du Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus. Ces consultations devront être menées à bien avant la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus en 2008, qui décidera s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux lignes directrices. Il a été souligné que les instances internationales étaient libres de décider si elles souhaitaient appliquer ces lignes directrices et, le cas échéant, selon quelles modalités. Les autres organes conventionnels ont souligné qu'il était important que les consultations sur l'application des lignes directrices soient menées de manière transparente et en temps utile.

**III. THÈMES ET QUESTIONS À EXAMINER À LA PROCHAINE RÉUNION**

24. Les participants ont débattu de la fréquence la plus appropriée pour les consultations informelles et sont convenus que ces réunions annuelles étaient utiles pour échanger des informations et renforcer la coopération entre les conventions. Ils ont décidé de tenir leur prochaine réunion le 5 juin 2006 et d'examiner en particulier les questions liées à la prochaine Conférence ministérielle de Belgrade, l'invitation et l'ordre du jour de celle-ci devant être établis par le secrétariat de la CEE en consultation avec les bureaux des organes directeurs et du Comité.

25. Les thèmes proposés pour examen à la prochaine réunion sont notamment les suivants:

a) Préparatifs de la Conférence de Belgrade;

b) Deuxième forum régional sur l'application des instruments relatifs au développement durable: conclusion et suivi.

---

**Annexe****LISTE DES PARTICIPANTS**

(en anglais seulement)

<p>ALBANIA (Committee on Environmental Policy)</p>	<p><b>Ms. Narin PANARITI</b> Director of Policy, Integration and Legislation Minister of Environment Rruga e Duresit No 27, TIRANA Tel.:+35 5 422 49 96 Fax: +35 5 427 06 27 E-mail: <a href="mailto:panariti@icc-al.org">panariti@icc-al.org</a></p>
<p>GEORGIA (Committee on Environmental Policy)</p>	<p><b>Mr. Zaal LOMTADZE</b> Deputy Minister Ministry of Environment and Natural Resources Protection 68a Kostava Str. – 380071 Tbilisi Tel.: +995 32 36 45 41 Fax.:+995 32 33 39 52 E-mail: <a href="mailto:gmeper@access.sanet.ge">gmeper@access.sanet.ge</a></p>
<p>ITALY (Convention on the Protection and Use of Transboundary Watercourses and International Lakes – Water Convention)</p>	<p><b>Mr. Massimo COZZONE</b> Officer Ministry for the Environment and Territory Via Cristoforo Colombo, 44 Roma Italy Tel.: +39 06 5 722 81 41 Fax: +39 06 5 722 81 80 E-mail: <a href="mailto:cozzone.massimo@minambiente.it">cozzone.massimo@minambiente.it</a></p>
<p>NORWAY (Convention on Access to Information, Public Participation in Decision-making and Access to Justice in Environmental Matters – Aarhus Convention)</p>	<p><b>Ms. Hanne BJURSTROEM</b> Ministry of Environment P.O. Box 8013 Dep. 0030 Oslo Tel.: + 47 222 4 59 91 Fax: + 47 222 4 95 63 E-mail: <a href="mailto:hib@md.dep.no">hib@md.dep.no</a></p>

<p>NORWAY (Convention on Long-range Transboundary Air Pollution – LRTAP)</p>	<p><b>Mr. Harald DOVLAND</b> Deputy Director General Department for International Cooperation P.O. Box 8013 Dep. NO-0030 Oslo Norway Tel.: +47 22 24 59 95 Fax: +47 22 24 27 55 E-mail: <a href="mailto:herald.dovland@md.dep.no">herald.dovland@md.dep.no</a></p>
<p>POLAND (Committee on Environmental Policy)</p>	<p><b>Mr. Czeslaw WIECKOWSKI</b> Director, Department of International Cooperation Ministry of the Environmental Protection 52/54 Wawelska Street 00922 Warsaw Tel.: +48 22 579 22 56 Fax: +48 22 579 22 63 E-mail: <a href="mailto:czeslaw.wieckowski@mos.gov.pl">czeslaw.wieckowski@mos.gov.pl</a></p>
<p>RUSSIAN FEDERATION (Committee on Environmental Policy)</p>	<p><b>Mr. Sergey TVERITINOV</b> Deputy Head, Department of International Cooperation 34, Taganskaya Street 109147 Moscow Tel.: +7 095 911 64 53 Fax: +7 095 912 47 10 E-mail: <a href="mailto:tveritinov@gan.ru">tveritinov@gan.ru</a></p>
<p>SWITZERLAND (Committee on Environmental Policy)</p>	<p><b>Mr. Jürg SCHNEIDER</b> Senior Programme Officer, SAEFL Swiss Agency for the Environment, Forests and Landscape CH-3003 BERNE Tel.: +41 31 322 68 95 Fax: +41 31 323 03 49 E-mail: <a href="mailto:juerg.schneider@buwal.admin.ch">juerg.schneider@buwal.admin.ch</a></p>
<p>SWITZERLAND (Convention on the Transboundary Effects of Industrial Accidents – Industrial Accidents Convention)</p>	<p><b>Mr. Bernard GAY</b> Swiss Agency for Environment, Forests and Landscape SAEFL BERNE Tel.: +41 313 22 54 76 Fax: +41 313 24 01 37 E-mail: <a href="mailto:Bernard.gay@buwal.admin.ch">Bernard.gay@buwal.admin.ch</a></p>

<p>SWITZERLAND (Convention on Long-range Transboundary Air Pollution – LRTAP)</p>	<p><b>Mr. Richard BALLAMAN</b> Scientific Officer Air Pollution Control Division CH-3003 BERNE Tel.: +41 31 322 64 96 Fax: +41 31 324 01 37 E-mail: <a href="mailto:Richard.ballaman@buwal.admin.ch">Richard.ballaman@buwal.admin.ch</a></p>
<p>UNITED KINGDOM (Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context – Espoo Convention)</p>	<p><b>Mr. Roger GEBBELS</b> Civil Servant Office of the Deputy Prime Minister Zone 3/d+ Eland House, Bressenden Place London SW1E 5DU Tel.: +44 2079 44 39 03 Fax: +44 2079 44 38 99 E-mail: <a href="mailto:roger.gebbels@odpm.gsi.gov.uk">roger.gebbels@odpm.gsi.gov.uk</a></p>
<p>UNITED STATES OF AMERICA (Committee on Environmental Policy)</p>	<p><b>Mr. Chuck ASHLEY</b> First Secretary for Environment, Science &amp; Technology International Economic Affairs Section U.S. Mission Geneva Tel.: +41 22 749 4309 Mobile: +4179 69 8776 Fax: +41 22 749 4883 E-mail:</p>
<p>UNEP</p>	<p><b>Ms. Monika LINN</b> Head, EMG Secretariat UNEP/DPDL International Environment House CH-1219 Châtelaine, Switzerland Tel.: +41 22 917 82 72 Fax: +41 22 797 34 20 E-mail: <a href="mailto:Monika.Linn@unep.ch">Monika.Linn@unep.ch</a></p>

<b>UNECE SECRETARIAT:</b>	<p><b>Ms. Christina von SCHWEINICHEN</b> Deputy Director of the Environment and Human Settlements Division Policy and Review Team Leader Secretary to the Committee on Environmental Policy (CEP)</p> <p><b>Ms. Tea AULAVUO</b> Environmental Affairs Officer Environment and Human Settlements Division</p> <p><b>Mr. Wiecher SCHRAGE</b> Secretary to the EIA Convention Environment and Human Settlements Division</p> <p><b>Mr. Keith BULL</b> Secretary to the Air Pollution Convention Air Pollution Team Leader, Environment and Human Settlements Division</p> <p><b>Mr. Rainer ENDERLEIN</b> Secretary to the Water Convention Environment and Human Settlements Division</p> <p><b>Mr. Serguisz LUDWICZAK</b> Secretary to the Convention on Transboundary Effects of Industrial Accidents Environment and Human Settlements Division</p> <p><b>Mr. Jeremy WATES</b> Secretary to the Aarhus Convention Environment and Human Settlements Division</p>
-------------------------------	--

-----